

LES BOUCLES DU CHATEAU

TOURVES

16/08/2020

REGLEMENT :

ART. 1

• L'Association La Ronde des Vignobles organise Les boucles du Château le 16 août 2020. Cette épreuve pédestre de 5 et 10km se déroulera sur routes et chemins sur la commune de Tourves. Le but de cette manifestation est de rassembler un maximum de participants afin de créer une animation et des retombées économiques sur la commune de Tourves.

ART. 2

Le départ et l'arrivée de la course auront lieu place de la Mairie à Tourves.

5km départ à 19H00 (Une boucle)

10km départ à 19H00 (Deux boucles)

Animation course pour les enfants à 17h, 17h15 et 17h30

Attention une lampe frontale peut être intéressante pour les coureurs réalisant plus d'une heure sur le 10km

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler des épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à une réparation de préjudice.

ART. 3

• Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et des pratiquants.

• Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il est conseillé aux pratiquants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

ART. 4

• Les parcours sont protégés par des « signaleurs ».

• Le service médical est assuré par un médecin et des secouristes.

• Le médecin de l'organisation peut décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

• Un poste de ravitaillement sera placé sur la zone d'arrivée et un sur le parcours du 5km et deux pour le 10km

ART. 5

- Les épreuves sont ouvertes aux coureurs (ses) et marcheurs (es) licencié(e)s et non licencié(e)s.
 - Des contrôles peuvent être effectués durant les épreuves afin de s'assurer des parfaites conditions de régularité des courses.
 - La participation à ces épreuves est subordonnée à la présentation d'une licence FFA en cours de validité ou à la présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique « de la course à pied en compétition » ou « de l'athlétisme en compétition ». Ce certificat doit dater de moins d'un an à la date de la course (voir Art.6 pour précisions). Tout certificat portant un autre libellé ne sera pas pris en compte.
- Tout coureur (se) participe à l'épreuve sous sa propre et exclusive responsabilité.**

ART. 6

TARIF INSCRIPTIONS :

5km :

10€ jusqu'au 19/7/20

12€ jusqu'au 10/8/20

16€ après cette date dans la limite des dossards disponibles

10km

12€ jusqu'au 19/7/20

14€ jusqu'au 10/8/20

18€ après cette date

Enfants : Gratuits et inscriptions sur place

ENGAGEMENT UNIQUEMENT SUR LE SITE : SPORTIPS.FR

- **Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue. En cas de conditions climatiques dangereuses, le parcours pourra être modifié.**

ART. 7

- **Les dossards sont à retirer le jour de la course à partir de 15h directement sur la place de la Mairie de Tourves**
- **Tout engagement est personnel. Toute personne cédant son dossard à une tierce personne, est tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.**
- **De même les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident survenu à ou provoqué par toute personne non inscrite, courant avec un dossard qu'elle s'est procuré frauduleusement.**

ART. 8

- **Le jury est sous l'autorité d'un juge arbitre de la FFA, dont le pouvoir de décision est sans appel.**
- **Les concurrents doivent être à la disposition du starter 5 minutes avant l'horaire annoncé. Le juge arbitre et le starter se réservent le droit de faire partir une course avant l'arrivée de tous les participants de la course précédente.**

ART. 9

- **Les accompagnateurs ou suiveurs et les véhicules non accrédités (y compris vélo) sont interdits sur les parcours.**

ART. 10

- **Tous les participants recevront un cadeau souvenir de l'épreuve**
Le classement sera affiché à proximité du podium.

Récompenses :

5km :

6 premiers du scratch Femmes et Hommes

10km :

3 premiers (ères) de chaque catégorie plus le scratch Femmes et Hommes

Pour les Catégories Masters, seront récompensés les trois premiers du scratch master puis le premier de chaque catégorie.

ART. 11

Tout concurrent, licencié FFA ou non licencié, peut, à l'arrivée de sa course, être soumis à un contrôle anti-dopage, conformément à la législation française («Code du sport»).

ART. 12

Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous les supports y compris internet, les documents publicitaires et promotionnels liés aux boucles du châteaux, dans le monde entier et pour une durée de 30 ans, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ART. 13

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et si possible numéro de course et de dossard.

ART. 14

COVID 19 :

L'épreuve se tiendra en appliquant à la lettre les règles sanitaires demandées par l'état. Nous enverrons un email à tous les participants avec toutes les consignes quelques jours avant l'événement.

ART. 15

• Les résultats paraîtront sur le site : sportips.fr

L'affichage se fera proche de l'arrivée quelques minutes après l'arrivée de la course.